

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Compte-rendu de la Commission territoriale des Vallées d'Oise

Jeudi 10 mars 2016



S O M M A I R E

OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT DE LA COMITER	4
PETIT CYCLE DE L'EAU : EXEMPLES D' ACTIONS PRIORITAIRES	4
Assainissement des collectivités	4
<input type="checkbox"/> Les travaux d'assainissement sur le bassin de l'Ardon.....	4
<input type="checkbox"/> La réhabilitation de la STEP de Formerie sur le Thérain en amont	4
<input type="checkbox"/> Assainissement non collectif et priorisation : exemple d'Oulchy-le-Château	5
Industrie et substances dangereuses	6
<input type="checkbox"/> Les investissements de ROHM & HAAS / DOW CHEMICAL à Chauny.....	6
<input type="checkbox"/> L'assainissement du Morteau : actions réalisées et enjeu agro-industriels	6
GRAND CYCLE DE L'EAU : EXEMPLES D' ACTIONS PRIORITAIRES	7
Rivières et milieux aquatiques	7
<input type="checkbox"/> Restauration des cours d'eau et hydromorphologie : retours d'expérience locaux	7
Préservation des zones humides	8
<input type="checkbox"/> Concertation « inventaire des zones humides » - projet de restauration d'une zone humide au Berval / SAGEBA.....	8
Préservation des captages et lutte contre les pollutions diffuses.....	8
<input type="checkbox"/> Démarches et actions sur le captage d'Auger-Saint-Vincent.....	8
Communication et pédagogie	9
DIRECTIVE INONDATION.....	9
Mise à jour de la cartographie des surfaces inondables sur les TRI de Creil et Compiègne.....	9

PARTICIPANTS

Etaient présents ou représentés :

M. BEGUIN Eric, Président de l'Union de Coopératives EXPANDIS
M. CASTEL Stéphane, Animateur HSE – OLEON
M. DE VALROGER Eric, Président de la COMITER Vallées d'Oise
M^{me} ETIENNE Laura, Chargée de Mission Politique de l'Eau, D.R.E.A.L. Nord – Pas de Calais – Picardie
M^{me} GERARD Laure, Ingénieur de projet hydraulique fluviale, Bureau d'Etudes SAFEGE
M^{me} LAGANIER Marianne, Chargée de Mission risques Naturels, D.R.E.A.L. Nord – Pas de Calais – Picardie
M. LEFEBVRE Jean-Paul, Représentant de l'Union Départementale de l'Oise – CLCV
M. LETURCQ Raoul, E.A.R.L. du Tilleux, Membre du Comité de Bassin
M. RIEUNIER Jean-Baptiste, Maire Adjoint de Nogent/Oise (60)
M. SEIMBILLE Gérard, Président de l'Entente Oise-Aisne
M. TOULEMONDE Gonzague, Conseil Economique et Social de Picardie
M. WATTIER Jean-Michel, Maire de Montigny/Crécy (02)

Etaient absents ou excusés :

M. AVERLY Renaud, Président de la Communauté de Communes du Pays Rethélois
M^{me} BAGUET Aline, Directrice par intérim de la D.R.E.A.L. Nord – Pas de Calais – Picardie
M^{me} BLANC Patricia, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
M^{me} CAUGANT Corinne, Chef du Service Instances de Bassin & Relations Extérieures, AESN
M. COËT André, Maire de Crèvecœur-le-Grand (60)
M. CORDET Jean-François, Préfet de la Région Nord – Pas de Calais – Picardie
M. CORNET Jean-Michel, Directeur des Services de l'Entente Oise-Aisne
M. DAUGER Olivier, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne
M. GREVET Marc, Chef du Service Nature Eau Paysage, D.R.E.A.L. Nord – Pas de Calais – Picardie
M. HENRION François, Vice-Président de l'UNAT Ile-de-France
M. HUBERT Louis, Directeur de la Stratégie Territoriale, Agence de l'Eau Seine-Normandie
M. MICHELET Paul, Directeur Général de l'ONEMA
M. PAPINUTTI Marc, Directeur Général de V.N.F.
M. PARIGOT Daniel, Vice-Président de la COMITER Vallées d'Oise
M. POYER Patrick, Délégué Interrégional Adjoint de l'ONEMA
M. VALLET Alain, Directeur Régional et Interdépartemental de la D.R.I.E.E. Région Ile-de-France
M. VERZELEN Pierre-Jean, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aisne
M. VORBECK Jean-Paul, Chargé de Mission, D.R.E.A.L. Nord – Pas de Calais – Picardie

Etaient présents Agence de l'Eau Seine-Normandie :

M^{me} GOSSELIN Stéphanie, Chargée d'Opérations Industrie
M. JAMIN Xavier, Chargé d'Opérations Agriculture
M^{me} MAGOUTIER Mélissa, Chargée de Communication
M. MARTINET Fabrice, Chef du Service Milieu Aquatique et Agriculture
M. MENVIELLE Erwan, Chargé d'Opérations Rivières et Zones Humides
M. NICOLA Frédéric, Chargé d'Opérations Collectivités
M. PAPAY Philippe, Directeur Territorial des Vallées d'Oise
M. POIRIER Jean-Bosco, Chef du Service Investissement Collectivités et Industrie
M^{me} ROUSSEAU Marlyne, Assistante SICI, SMAA, Chargée de Communication

Ouverture de séance par le président de la COMITER

Eric de VALROGER, Président de la commission territoriale des Vallées d'Oise, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise, remercie les participants de leur présence.

La COMITER procède à un tour de table de présentation.

Eric de VALROGER rappelle que la COMITER du 25 novembre 2015 avait permis de faire le point sur le bassin, ses enjeux écologiques et la gouvernance de l'eau, en particulier la mise en œuvre de GEMAPI, le 10^e programme révisé, le PTAP des Vallées d'Oise, le SDAGE 2016-2021 et le programme de mesures. Il a donc semblé opportun d'illustrer concrètement les défis à mener par la présentation de plusieurs actions prioritaires inscrites au PTAP en vue de l'atteinte du bon état. Enfin, la DREAL présentera la mise à jour de la cartographie des surfaces inondables de Creil et de Compiègne.

Petit cycle de l'eau : exemples d'actions prioritaires

Assainissement des collectivités

- **Les travaux d'assainissement sur le bassin de l'Ardon**

Jean-Bosco POIRIER, Chef du Service Investissement Collectivités et Industrie, AESN DTVO, présente l'exemple de la ville de Laon. Il expose les actions entreprises depuis le début des années 1990 par cette commune, au travers de plusieurs plans pluriannuels d'intervention (PPI), dont le troisième débute, et leurs conséquences, qui laissent entrevoir la possibilité d'une atteinte prochaine du bon état. Il précise par ailleurs que l'arrêté du 21 juillet 2015 en vigueur depuis le 1^{er} janvier exige que les maîtres d'ouvrage soient attentifs à l'intégralité de la zone de collecte, et par tous les temps, et non plus seulement à leurs propres rejets, ce qui laisse présager de nombreuses non-conformités, et donc de nombreux travaux.

Eric DE VALROGER sollicite les interventions des participants. Il s'enquiert des institutions qui se sont mobilisées.

Jean-Bosco POIRIER indique que la commune de Laon, qui en avait la compétence, a mené l'action.

Philippe PAPAY, Directeur, AESN DTVO, insiste sur la fin de la présentation, qui annonce un grand nombre de contentieux et de nombreuses non-conformités par temps de pluie, comme tel a été le cas par temps sec au début de la DERU. La direction territoriale de Rouen a estimé à 300 M€ les travaux qui seront nécessaires pour atteindre la conformité par temps de pluie. Le 11^e programme reviendra sans doute sur le petit cycle de l'eau.

Jean-Bosco POIRIER relativise l'estimation de la direction territoriale de Rouen, que le Siège juge surévaluée. Une note d'incidence financière de la DCAT fait état de 600 M€ de travaux pour tout le bassin.

Philippe PAPAY se méfie également de cette évaluation. Il remarque par exemple qu'il manque encore, sur Compiègne, des connaissances précises sur l'état des lieux des stations.

Jean-Bosco POIRIER appelle à trouver un juste milieu entre ces deux évaluations concurrentes. Toutefois, les sommes seront sans nul doute conséquentes.

- **La réhabilitation de la STEP de Formerie sur le Thérain en amont**

Frédéric NICOLA, Chargé d'Opérations Collectivités, AESN DTVO, évoque la reconstruction de la station de traitement de Formerie (60), pour illustrer la difficulté de prendre en compte les problèmes spécifiques aux temps de pluie. Il présente la station (son contexte, son mode de traitement et les conséquences pour le milieu), les diagnostics réseaux effectués pour la reconstruction de la STEP, en particulier la difficulté à gérer les eaux claires parasites dans le réseau séparatif d'eaux usées, le projet

de réhabilitation du système d'assainissement de la commune et ses conséquences en termes de coûts et de gains pour le milieu.

Eric DE VALROGER comprend que l'efficacité des réseaux séparatifs est toute relative.

Frédéric NICOLA explique que les réseaux séparatifs, qui sont la meilleure solution, exigent un contrôle des branchements et un programme de réhabilitation constant sur le long terme, dans une logique de gestion patrimoniale.

Philippe PAPAY confirme que l'arrêté de juillet 2015 exigera des maîtres d'ouvrage une très bonne connaissance de leur réseau et des branchements, sous peine de pénalisation.

Gérard SEIMBILLE, Président de l'Entente Oise-Aisne, s'inquiète du prix de l'eau dans cette commune. Une augmentation de 60 centimes a été annoncée, mais pas le prix initial, qui n'intègre pas toujours les coûts d'amortissement des réseaux, ce qui représente la seule manière de conserver des capacités d'investissement constantes.

Eric DE VALROGER souhaite savoir si l'arrêté de 2015 impose une obligation de résultats ou de moyens.

Jean-Bosco POIRIER précise qu'il exige une auto-surveillance constante et une connaissance des réseaux et de ses non-conformités, qui entraîneront forcément la réalisation de travaux.

Eric de VALROGER s'interroge sur la part de réseaux correctement suivis.

Philippe PAPAY atteste que la gestion est très imprécise dans le rural. Certaines stations, anciennes de 40 ou 50 ans, n'ont même plus connaissance d'où passent exactement les canalisations. Cette situation démontre la sous-estimation des 600 M€ de travaux envisagés sur le bassin.

Jean-Bosco POIRIER précise que la gestion patrimoniale sera moins exigeante pour les petites communes rurales que pour les grandes, qui disposent de services techniques.

Philippe PAPAY s'enquiert du prix de l'eau à Formerie.

Frédéric NICOLA indique qu'il était avant les travaux d'environ 1,30 € pour la partie « assainissement ». Il atteint désormais pour la partie assainissement 2,87 €, soit un prix global en incluant l'eau potable, d'environ 4,62 € TTC.

Philippe PAPAY compare ce tarif au prix moyen dans les vallées de l'Oise, le plus élevé du bassin Seine-Normandie à plus de 4 €, avec une très grande hétérogénéité selon les départements, très cher dans l'Oise (parfois au-dessus de 10 €) et très faible dans les Ardennes.

- **Assainissement non collectif et priorisation : exemple d'Oulchy-le-Château**

Frédéric NICOLA présente l'exemple de la Communauté de Communes du canton d'Oulchy-le-Château et les enjeux de l'assainissement non collectif. Il rappelle les exigences de l'arrêté du 27 avril 2012 pour les installations absentes ou défectueuses, décrit les aides proposées par l'AESN, réservées aux installations ayant un impact sanitaire ou environnemental avéré, et s'attache en particulier à la Communauté de Communes d'Oulchy-le-Château, inscrite au PTAP.

Eric de VALROGER se dit interpellé par les montants à mobiliser.

Philippe PAPAY justifie ainsi la sélectivité de l'aide selon l'impact sanitaire ou environnemental avéré.

Gérard SEIMBILLE précise que la somme de 720 000 € concerne l'ensemble du bassin, et non uniquement les Vallées de l'Oise. Il craint le retard qu'impliqueront forcément l'application de la loi NOTRe et la restructuration de la maîtrise d'ouvrage, qui passe des communes aux communautés de communes, et ses effets sur le lancement de projets.

Philippe PAPAY précise que la communauté de communes est en l'occurrence cantonale.

Eric BEGUIN, Président de l'union de coopératives EXPANDIS, met en cause les incertitudes qui pèsent encore sur les fusions de communes. La prise de compétence de l'assainissement par les communautés de communes est attendue pour 2020 et il doute que les maires se motivent soudain

pour l'assainissement non collectif, d'autant que le budget annexe de l'assainissement ne peut pas être abondé par les recettes fiscales de la communauté.

Philippe PAPAY craint que les coûts ne finissent à la charge du particulier concerné.

Industrie et substances dangereuses

- **Les investissements de ROHM & HAAS / DOW CHEMICAL à Chauny**

Jean-Bosco POIRIER présente la situation de ce grand site industriel, ses activités, l'état des lieux du milieu récepteur, les enjeux environnementaux et les divers investissements réalisés par l'Agence au fil des années, leurs conséquences positives pour les milieux et les quelques problématiques résiduelles. L'annonce de la prochaine directive IED amène à s'interroger sur l'accompagnement de tels sites.

Eric DE VALROGER constate l'impact positif des investissements réalisés et se demande s'il arrive que ce ne soit pas le cas.

Philippe PAPAY convient que tel est parfois le cas mais il a choisi de présenter aujourd'hui à la COMITER des exemples positifs pour la mobiliser et montrer la logique de l'accompagnement financier de l'AESN.

Gérard SEIMBILLE remarque que les investissements pour répondre au risque de forte crue n'ont pas été évoqués, alors que Chauny est en territoire à risque d'inondation important.

Jean-Bosco POIRIER tient d'un responsable du site que celui-ci est protégé des inondations.

Jean-Baptiste RIEUNIER, Conseiller municipal, Nogent-sur-Oise, signale qu'il a constaté de la mousse et une couleur peu naturelle près d'une autre unité en aval, à Villers-Saint-Paul.

Stéphane CASTEL, Animateur HSE, Oléon, précise que la plateforme industrielle chimique accueille cinq industriels.

Eric DE VALROGER se demande si l'Agence peut, dans de tels cas, sensibiliser les industriels.

Jean-Bosco POIRIER confirme que le rôle de l'Agence de l'Eau consiste à faire prendre conscience aux industriels des impacts de leur activité sur le milieu. La station, inscrite au PTAP, sera intégrée dans une étude menée par le Siège sur la vétusté des sites.

Eric DE VALROGER propose d'analyser plus spécifiquement les problématiques de ce site afin d'aborder les évolutions attendues lors de la prochaine COMITER.

Raoul LETURCQ, membre du Comité de Bassin, demande aussi que soit examiné le site de Trosly-Breuil.

Laura ETIENNE, Chargée de mission politique de l'eau, DREAL Nord-Pas-de-Calais – Picardie, propose de formaliser une plainte auprès des unités départementales de la DREAL, qui doivent alors s'enquérir d'éventuels dysfonctionnements sur le site.

Eric DE VALROGER retient la possibilité de signaler la situation à la DREAL et de vérifier auprès de l'Agence de l'Eau que la situation est prise en compte.

- **L'assainissement du Morteau : actions réalisées et enjeux agro-industriels**

Stéphanie GOSSELIN, Chargée d'opérations Industrie, AESN DTVO, présente la masse d'eau, à l'état biologique médiocre et physico-chimique mauvais, qui subit une forte pression industrielle, avec un objectif de bon état pour 2027. Elle liste les paramètres déclassants et présente un calcul d'acceptabilité du Morteau, avec des résultats très difficilement atteignables. Elle évoque les différents sites industriels qui impactent l'état du cours d'eau, en dresse le diagnostic et décrit les investissements nécessaires. L'état moyen semble atteignable à court terme, d'autant que l'approche de l'IED et la révision en cours des arrêtés préfectoraux des sites industriels impactants semblent annoncer une synergie entre l'argument réglementaire et l'argument financier.

Eric de VALROGER sollicite les questions de la COMITER.

Jean-Bosco POIRIER entend l'importance de prendre en compte toutes les pressions exercées sur le milieu dans la mise à jour des études d'impact et d'en déduire la part de pression que chacun peut exercer sur le milieu, ce qui complexifie l'analyse. L'arrêté du 8 février 1998 fixait des normes de rejet pour tous les types d'industriels, quel que soit le milieu récepteur, alors que les objectifs de bon état dépendent des milieux et de leurs capacités à recevoir des pressions, ce qui peut amener à limiter les implantations de sites industriels et donc les possibilités de développement économique sur une masse d'eau.

Fabrice MARTINET, Chef du Service Milieu aquatique et agriculture, AESN DTVO, précise que la note de bon état dans le cadre de la directive-cadre ne porte pas sur le débit d'étiage mais sur le débit moyen, observé 6 à 12 fois par an. Les invertébrés et les diatomées dominent le calcul de l'état.

Eric BEGUIN encourage à replacer les informations dans leur contexte socio-économique. La fermeture de l'usine Nestlé évoquée imposerait ainsi d'importer de la poudre de lait de Chine.

Philippe PAPAY suppose que la prise en compte de telles considérations explique que les travaux n'aient pas été menés sur le site de Nestlé.

Stéphanie GOSSELIN ajoute que Nestlé agit seul et sollicite peu l'Agence.

Eric DE VALROGER indique qu'il a été frappé, quand il a découvert le monde de l'eau, par le manque général d'études d'impact économique dans les réflexions.

Philippe PAPAY nuance ce constat. Les considérations économiques expliquent sans doute le report dérogatoire de l'atteinte du bon état à 2027 qui a été accordé.

Raoul LETURCQ souhaite aussi avoir une idée de l'évolution, en transition et en phase définitive. Par exemple, étudier l'impact de l'agriculture biologique sur le bassin demande une mesure de l'impact économique non seulement sur les entreprises et les agriculteurs mais aussi en termes de conséquences pour demain des choix d'aujourd'hui.

Grand cycle de l'eau : exemples d'actions prioritaires

Rivières et milieux aquatiques

- **Restauration des cours d'eau et hydromorphologie : retours d'expérience locaux**

Erwan MENVIELLE, Chargé d'opérations Rivières et Zones humides, AESN DTVO, présente l'opération de restauration de la continuité écologique menée à Esquéhéries, par la suppression d'un seuil sur le Noirrieu, et ses résultats, puis le reméandrage de l'Ardon par la réduction de la largeur de son lit. Il conclut en exposant les perspectives favorables pour les travaux de restauration sur l'ensemble du bassin, même s'ils sont difficiles à faire émerger.

Philippe PAPAY précise que l'Agence a été très sélective en 2015.

Eric DE VALROGER comprend que restaurer l'écologie des cours d'eau est une manière d'atteindre les objectifs de bon état, complémentaire à la réduction des pollutions. Il estime nécessaire de mieux communiquer sur le sujet.

Gérard SEIMBILLE souhaite connaître les autres financeurs des opérations, qui concernent aussi la GEMAPI. Dans les années à venir et jusqu'à la fin de la restructuration des syndicats, les maîtres d'ouvrage seront affaiblis alors que ces opérations sont nécessaires à l'atteinte du bon état.

Erwan MENVIELLE présente les financeurs des travaux d'Esquéhéries (Agence 60 % et Entente Oise-Aisne 20 %) et de l'Ardon (Agence 40 %, Entente Oise-Aisne 25 % et Département de l'Aisne 15 %). L'AESN est depuis montée à 80 % pour la restauration.

Préservation des zones humides

- **Concertation « inventaire des zones humides » - projet de restauration d'une zone humide au Berval / SAGEBA**

Erwan MENVIELLE présente les actions menées sur l'Automne, en particulier sur l'ancienne peupleraie du Berval.

Eric DE VALROGER sollicite les questions des participants.

Gonzague TOULEMONDE, Conseil économique et social de Picardie, se demande si l'Agence a participé aux études.

Philippe PAPAY confirme que toutes les études sur les zones humides sont éligibles, jusqu'à 80 %. Toutefois, l'implication des acteurs locaux et leur appropriation de la démarche sont essentielles.

Raoul LETURCQ s'interroge sur de possibles difficultés dans les interactions avec le monde agricole

Erwan MENVIELLE indique qu'il n'en a pas connaissance sur l'Automne mais reconnaît que cela est possible.

Philippe PAPAY rappelle que le SDAGE prévoit la compensation des zones humides, qui permet, en caricaturant, de compenser la destruction de zones humides par la restauration d'une zone de taille double. Les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles du bassin ont déposé des recours gracieux auprès du préfet de bassin par rapport à cette mesure, qui sont susceptibles de se transformer en action en justice. Les carriers sont également concernés par les zones humides. Des circulaires pourraient aussi venir expliciter les passages flous du SDAGE. Dans la partie Rhin-Meuse des Ardennes, où les exploitations sont très différentes, les agriculteurs ont voté sans problème le SDAGE et la mesure qui prévoit ces 200 %.

Erwan MENVIELLE précise que les zones humides sont classées selon des critères de végétation et des critères pédologiques, ce qui rend possible le classement de zones cultivées, qui peut se heurter aux réticences des agriculteurs.

Préservation des captages et lutte contre les pollutions diffuses

- **Démarches et actions sur le captage d'Auger-Saint-Vincent**

Xavier JAMIN, Chargé d'opérations Agriculture, AESN DTVO, présente la démarche de 12 agriculteurs pour protéger le captage AEP d'Auger-Saint-Vincent dans l'Oise. Ils ont décidé de se regrouper pour protéger le champ captant sur le long terme. Il expose les cinq actions de transformation de leur activité qu'ils ont menées pour limiter drastiquement les intrants.

Eric de VALROGER se félicite de telles réussites et constate que des coopérations très intéressantes peuvent être établies avec des exploitants agricoles. Il sollicite les questions de la COMITER.

Gérard SEIMBILLE appelle à transposer partout où cela est possible cette méthode, qui au lieu de montrer les agriculteurs du doigt, leur propose de participer et de coopérer. Il témoigne qu'ils préfèrent souvent évoquer des produits phytosanitaires et non des pesticides, pour ne pas apparaître comme des pollueurs.

Raoul LETURCQ estime que le monde agricole évolue. Il n'a jamais reçu autant d'appels, y compris des plus performants, pour réfléchir à son système de production et le faire évoluer. Il se souvient que l'agriculteur qui a récupéré des moutons irlandais a participé il y a six ou sept ans à un voyage financé par l'AESN, qui a finalement abouti à un projet très abouti. Les investissements de l'Agence, y compris en animation, sont à long terme mais cet accompagnement est fondamental pour la réflexion qu'il permet, même si les résultats ne sont pas immédiats. Il prévoit que les graines qu'a semées l'Agence seront fructueuses dans les années à venir.

Philippe PAPAY témoigne que le préfet de bassin veut mettre un accent tout particulier, en plus des inondations et de l'étiage à Paris, sur les captages, en particulier prioritaires. Un petit nombre de captages seront nommés « captages CARENCO », parmi lesquels des *success story*, dont Auger-

Saint-Vincent, et d'autres cas de figure, dont des situations de blocage sur lesquelles des moyens importants seront engagés. Le préfet veut montrer que l'action de l'Etat permet le déblocage de ces situations.

Raoul LETURCQ envisage des méthodes de déblocage, avec des cabinets spécialisés qui travaillent sur le dialogue territorial. L'exemple d'Auger-Saint-Vincent peut être un modèle pour sortir de la relation d'affrontement avec le monde agricole, en mettant en mouvement la personne par de la reconnaissance et de la considération. Il appelle à utiliser les outils qui le permettent.

Communication et pédagogie

Mélissa MAGOUTIER, Chargée de Communication, AESN DTVO, présente deux exemples d'actions : le programme « jardinage naturel et zéro phyto dans les espaces publics » et les classes d'eau élus. Elle projette le film « classe d'eau élus du SIABAVE et du SAGE de la Nonette » pour illustrer le sujet.

Philippe PAPAY se demande si des membres de la COMITER ont participé à ces classes d'eau.

Mélissa MAGOUTIER convient que tel n'est pas le cas et les invite à participer à ce type de module de formation.

Eric DE VALROGER estime les réalisations de pédagogie active sont conséquentes.

Directive Inondation

Mise à jour de la cartographie des surfaces inondables sur les TRI de Creil et Compiègne

Marianne LAGANIER, Chargée de mission Risques naturels, DREAL Nord-Pas-de-Calais – Picardie, présente la cartographie de la directive inondation sur le territoire de Creil et de Compiègne. Elle rappelle les objectifs de la directive et sa mise en œuvre, qui a abouti à la définition du PGRI et des stratégies locales de gestion du risque inondation.

Laure GERARD, SAFEGE, détaille l'étude menée par son cabinet, en particulier le modèle hydraulique et la cartographie des surfaces inondables qui en découlent.

Eric DE VALROGER comprend que la cartographie LiDAR explique les différences avec l'étude de 2013.

Gérard SEIMBILLE cherche à expliquer les écarts qu'il constate entre cette étude et celle d'HYDRATECH, en particulier pour la crue trentennale et les différences entre la rive droite et la rive gauche. Il fait le parallèle avec MAGEO (mise de l'Oise au grand gabarit) : les associations contestent les modèles, leur imprécision, et en particulier l'utilité de l'ouvrage pour compenser l'impact de MAGEO, malgré les assurances de VNF. Les écarts doivent donc être expliqués pour ne pas donner du crédit à ces critiques.

Laure GERARD explique que la discussion est en cours avec Monsieur CORNET, Directeur de l'Entente Oise-Aisne, pour expliquer les hypothèses établies par la modélisation. Néanmoins, les écarts entre le modèle HYDRATEC et celui de SAFEGE étaient déjà constatés lors du processus de validation. Il a été retenu en concertation avec le comité de pilotage dont l'Entente Oise Aisne fait partie de se rapprocher plutôt du modèle SOGREAH réalisé pour CSNE-MAGEO. Le modèle SAFEGE concorde avec ce dernier. Les écarts HYDRATEC/SAFEGE étaient donc actés dès la réalisation de l'étude.

Eric DE VALROGER remercie les membres de la COMITER.

Prochaine COMITER : 9/09/16.